DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
CANTON DE SAINT YRIEIX
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 09 octobre 2026

N°	Ordre du jour	Décision du conseil
	Approbation du procès-verbal de la séance du 04 septembre 2026	Adopté
2026/27	MODIFICATION BUDGETAIRE BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT	Adoptée
2026/28	AQUISITION D'UNE ARMOIRE REFRIGEREE POUR LA SALLE POLYVALENTE	Adoptée
2026/29	RENFORCEMENT ET REPROFILAGE DES VOIES N° 05 ET 202 RELIANT LES ROUTES D46 ET D20	Adoptée
2026/30	AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE DU CONSEIL COMMUNATAIRE	Adoptée
2026/31	SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES FEUX DE FORETS	Adoptée
2026/32	OTION RELATIVE A LA FERMETURE ANNONCEE DE L'ETABLISSEMENT EGRAND A CHALUS 87	Adoptée

Le Maire Gérard CHAMINADE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 087-218708402-20261009-DEL2026_27COM-BF

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

CANTON DE SAINT YRIEIX

COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 / 27 - SÉANCE du 09 octobre 2026

MODIFICATION BUDGETAIRE BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT ;

Date de la convocation : le 01 octobre 2026

Date d'affichage : le 01 octobre 2026

Le 09 octobre 2026, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Votants : 7 Procuration : 1 Absents :3

PRÉSENTS : *Gérard CHAMINADE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Gwladys LAVAUD.*

ABSENTS AVEC PROCURATION : *à Bernadette LACOURARIE Gérard CHAMINADE.*

ABSENTS : *Patrick ROUGERIE, Jérémy CABIROL, Elodie GAUTHERIE.*

Secrétaire de séance : *Gwladys LAVAUD.*

Monsieur le Maire indique au conseil que les budgets (communal et assainissement) nécessitent des modifications.
Aussi, il propose de modifier les lignes budgétaires du budget communal, comme indiqué dans le tableau ci- dessous et celui de l'assainissement dans le tableau suivant.

Budget communal – section fonctionnement-			
En diminution		**Crédits en augmentation**	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
615221	1500	65748	1500
	1500		**1500**

Budget communal – section investissement -			
En diminution		**Crédits en augmentation**	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
2313	10000	21351	10 000
TOTAL	**10 000**		**10 000**

Budget assainissement – section exploitation -			
En diminution		**Crédits en augmentation**	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
61521	800	63713	800
	800		**800**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide **à l'unanimité** d'effectuer les modifications ci-dessus proposées par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Publiée le 12 octobre 2026

MAIRIE de LAVIGNAC 87 (Haute-Vienne)

Le Maire Gérard CHAMINADE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 087-218708402-20261009-DEL2026_28-DE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

CANTON DE SAINT YRIEIX

COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 / 28 - SÉANCE du 09 octobre 2026

AQUISITION D'UNE ARMOIRE REFRIGEREE POUR LA SALLE POLYVALENTE

Date de la convocation : le 01 octobre 2026

Date d'affichage : le 01 octobre 2026

Le 09 octobre 2026, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Votants : 7 Procuration : 1 Absents :3

PRÉSENTS : *Gérard CHAMINADE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Gwladys LAVAUD.*

ABSENTS AVEC PROCURATION : *à Bernadette LACOURARIE Gérard CHAMINADE.*

ABSENTS : *Patrick ROUGERIE, Jérémy CABIROL, Elodie GAUTHERIE.*

Secrétaire de séance : *Gwladys LAVAUD.*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le réfrigérateur des cuisines de la salle polyvalente est très anciens et son fonctionnement altéré et, cela pose un problème d'hygiène alimentaire.

Aussi, il est proposé de le remplacer par une armoire réfrigérante plus performante et économe.

Pour cela, Monsieur le Maire a fait établir un devis par la société Climatisation services 87, comprenant la fourniture, et la pose d'une armoire réfrigérée pour un montant hors taxe de 2 477.46 €.

Aussi, il demande au conseil de se prononcer sur l'opportunité de ce remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **à l'unanimité** de procéder à l'échange de l'ancien réfrigérateur par la fourniture, la pose et la mise en service d'une armoire réfrigérée, pour un montant hors taxe de 2 477.46 €.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal investissement de l'exercice 2026.

Charge Monsieur le Maire de faire exécuter cette prestation par la société Climatisation services 87 sise, les Bessières les quatre vents 87220 BOISSEUIL.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire Gérard CHAMINADE

Publiée le 12 octobre 2026

MAIRIE de LAVIGNAC 87 (Haute-Vienne)

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 087-218708402-20261009-DEL2026_29B-DE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

CANTON DE SAINT YRIEIX

COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 / 29 - SÉANCE du 09 octobre 2026

RENFORCEMENT ET REPROFILAGE DES VOIES N° 05 ET 202 RELIANT LES ROUTES D46 ET D20 ;

Date de la convocation : le 01 octobre 2026

Date d'affichage : le 01 octobre 2026

Le 09 octobre 2026, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Votants : 7 Procuration : 1 Absents :3

PRÉSENTS : *Gérard CHAMINADE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Gwladys LAVAUD.*

ABSENTS AVEC PROCURATION : *à Bernadette LACOURARIE Gérard CHAMINADE.*

ABSENTS : *Patrick ROUGERIE, Jérémy CABIROL, Elodie GAUTHERIE.*

Secrétaire de séance : *Gwladys LAVAUD.*

Monsieur le Maire indique au conseil municipal, qu'un secteur de la voie communale 05 et la voie communale 202 sont très dégradés et nécessitent une réfection complète afin de redevenir fonctionnelles.

L'entreprise CMCTP de Saint-Junien a établi un devis qui s'élève à **76 181.50 €** pour réaliser les travaux nécessaires.

Il demande donc au conseil de se prononcer sur l'opportunité d'effectuer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **à l'unanimité :**

- de faire réaliser les travaux nécessaires au renforcement et à la réfection d'un secteur de la voie communale 05 et la voie communale 202 par l'entreprise CMCTP de Saint JUNIEN

- de signer le devis et l'ordre de service correspondant.

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget investissement 2027.

- charge Monsieur le Maire de demander une subvention au conseil départemental.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire Gérard CHAMINADE

Publiée le 12 octobre 2026

MAIRIE de LAVIGNAC (Haute-Vienne)

Gerard CHAMINADE
Signature de Lavignac
(218708402)
9 nov. 2026

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

CANTON DE SAINT YRIEIX

COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 / 30 - SÉANCE du 09 octobre 2026

AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE DU CONSEIL COMMUNATAIRE PAYS DE NEXON MONTS DE CHALUS ;

Date de la convocation : le 01 octobre 2026

Date d'affichage : le 01 octobre 2026

Le 09 octobre 2026, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Votants : 7 Procuration : 1 Absents : 3

PRÉSENTS : *Gérard CHAMINADE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Gwladys LAVAUD.*

ABSENTS AVEC PROCURATION : *à Bernadette LACOURARIE Gérard CHAMINADE.*

ABSENTS : *Patrick ROUGERIE, Jérémy CABIROL, Elodie GAUTHERIE.*

Secrétaire de séance : *Gwladys LAVAUD.*

Monsieur le Maire indique au conseil que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et les communautés de communes. Ce pacte de gouvernance est facultatif. Toutefois, après chaque renouvellement du conseil communautaire, il est obligatoire d'inscrire à l'ordre du jour dudit conseil un débat et une délibération sur l'élaboration de ce pacte.

Conformément à l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, si le conseil communautaire décide de l'élaborer, le pacte de gouvernance doit être adopté 9 mois à compter du renouvellement général. Avant cette adoption, les communes doivent rendre un avis sur le projet de pacte, dans un délai de 2 mois.

Le pacte de gouvernance a comme objectif d'améliorer la gouvernance de la communauté de communes en renforçant le dialogue et la coordination entre les communes et l'intercommunalité. Il doit permettre de fixer les principes et modalités d'association des communes.

Par délibération, lors de sa séance du 16 juin 2026, le conseil communautaire a acté l'élaboration d'un pacte de gouvernance pour la mandature 2026-2032.

Le projet de pacte de gouvernance a été discuté lors de la conférence des maires du 30 juin 2026 et du bureau communautaire élargi à la conférence des maires du 14 septembre 2026.

Le conseil communautaire, réuni le 28 septembre 2026, a adopté à l'unanimité, un projet de pacte de gouvernance pour la mandature 2026-2032 à soumettre aux communes.

Le 30 septembre 2026, la communauté de communes a transmis le projet de pacte de gouvernance et a saisi les communes pour qu'elles émettent un avis dans un délai de 2 mois soit jusqu'au 30 novembre 2026.

Monsieur le Maire présente le contenu du projet de pacte de gouvernance.

Ce pacte détaille notamment le fonctionnement des instances de gouvernance de la communauté de communes avec une place faite aux communes dans ces dernières (toutes les communes représentées au sein du bureau communautaire, conférence des maires, commissions thématiques intercommunales intégrant des conseillers municipaux…).

Il institue une communication et une information renforcée entre la communauté de communes et les communes.

Enfin, il acte la mise en place de réflexion sur des mutualisations ou des coopérations entre l'intercommunalité et les communes.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 087-218708402-20261009-DEL2026_30-DE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 087-218708402-20261009-DEL2026_31-DE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

CANTON DE SAINT YRIEIX

COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 / 31 - SÉANCE du 09 octobre 2026

SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES FEUX DE FORETS.

Date de la convocation : le 01 octobre 2026

Date d'affichage : le 01 octobre 2026

Le 09 octobre 2026, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Votants : 7 Procuration : 1 Absents :3

PRÉSENTS : *Gérard CHAMINADE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Gwladys LAVAUD.*

ABSENTS AVEC PROCURATION : *à Bernadette LACOURARIE Gérard CHAMINADE.*

ABSENTS : *Patrick ROUGERIE, Jérémy CABIROL, Elodie GAUTHERIE.*

Secrétaire de séance : *Gwladys LAVAUD.*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.
Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de LAVIGNAC tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées. Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de LAVIGNAC contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante.

Faire un don d'un montant de 1500 € à l'Association des maires de France (AMF), Aides aux sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Après avoir entendu cet exposé, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'opportunité de ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** de faire un don de1500 € à l'Association des Maires de France, Aide aux sinistrés 41 quai d'Orsay 75007 Paris, en faveur des communes sinistrées par les incendies pendant l'été 2026. Charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2026.

Dit que le don sera mandaté à :

l'association des maires de France (AMF) : IBAN : FR76 1027 8041 0200 0201 2731 506 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : AMF AIDES SINISTRES 41 quai d'Orsay 75007 Paris.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Publiée le 12 octobre 2026

MAIRIE de LAVIGNAC 87 (Haute-Vienne)

Le Maire Gérard CHAMINADE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 087-218708402-20261009-DEL2026_32-DE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 / 32 - SÉANCE du 09 octobre 2026

MOTION RELATIVE A LA FERMETURE ANNONCEE DE L'ETABLISSEMENT LEGRAND A CHALUS 87;

Date de la convocation : le 01 octobre 2026

Date d'affichage : le 01 octobre 2026

Le 09 octobre 2026, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Votants : 7 Procuration : 1 Absents :3

PRÉSENTS : *Gérard CHAMINADE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Gwladys LAVAUD.*
ABSENTS AVEC PROCURATION : *à Bernadette LACOURARIE Gérard CHAMINADE.*
ABSENTS : *Patrick ROUGERIE, Jérémy CABIROL, Elodie GAUTHERIE.*
Secrétaire de séance : *Gwladys LAVAUD.*

Les membres du conseil municipal de la commune de LAVIGNAC, Haute Vienne :

- **RAPPELLENT** que LEGRAND est un groupe industriel français dont le siège est à Limoges (87). Il figure parmi les leaders mondiaux dans le secteur de la fabrication d'installations électriques. Le groupe est côté au CAC 40. Il a réalisé, en 2025, 1,2 milliard d'euros de bénéfices nets et un chiffre d'affaires de 9,5 milliards d'euros ;
- **RAPPELLENT** qu'un site de production de LEGRAND est installé sur la zone d'activité économique « Chez Fontanille » à Châlus. Cela fait de LEGRAND un acteur industriel majeur du territoire intercommunal ;
- **RAPPELLENT** que la communauté de communes a engagé des politiques et des investissements pour améliorer l'attractivité économique et résidentielle du territoire intercommunal, et notamment aux côtés de la commune de Châlus, la création d'une nouvelle voie d'accès de la zone depuis la RN21 ;
- **S'ALARMENT** sur le projet de redéploiement industriel structurant, annoncé par le groupe Legrand le 4 juin dernier, qui doit déboucher sur la cessation progressive des activités de production sur 4 sites français dont celui de Châlus ;
- **S'INQUIÈTENT** sur le fait que la fermeture du site Legrand de Châlus entraînerait une perte significative d'emplois, directs et indirects, essentiels au dynamisme économique de la communauté de communes et serait également préjudiciable pour le maintien des services publics, le maintien des commerces de proximité ou encore le maintien du tissu associatif local ;
- **PARTAGENT** l'inquiétude des salariés qui ont fait de Legrand un groupe industriel international ;
- **DÉPLORENT** que l'annonce publique du projet de redéploiement industriel de LEGRAND ait été faite de manière brutale, sans aucune concertation ni information préalable des salariés et des élus locaux.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal de Lavignac demande:

- **L'annulation du projet de fermeture** et l'ouverture de négociations pour maintenir l'activité industrielle sur le site de Châlus ;
- **La transparence totale** sur les raisons économiques invoquées, ainsi que sur les alternatives envisagées par la direction du groupe LEGRAND ;

- **La mise en place d'un plan** impliquant l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, les collectivités locales et les partenaires sociaux, pour préserver l'emploi et l'activité industrielle sur le territoire intercommunal ;
- **Le soutien des pouvoirs publics** pour éviter qu'une nouvelle fois les habitants des zones rurales soient pénalisés dans un contexte économique déjà difficile.

Les conseillers municipaux appellent :

- Les salariés, les citoyens et les organisations locales à se mobiliser pour défendre leur emploi et leur territoire ;

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire Gérard CHAMINADE

Publiée le 12 octobre 2026



Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 087-218708402-20261009-DEL2026_32-DE